

ABONNEMENT

SAUMUR : Un an . . . . . 30 fr. Six mois . . . . . 16 Trois mois . . . . . 8

Poste :

Un an . . . . . 35 fr. Six mois . . . . . 18 Trois mois . . . . . 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 30 Réclamés, — . . . 30 Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 19 AVRIL

PRIX DE REVIENT DE LA FRAUDE

Le Siècle, assurément peu suspect au point de vue républicain, nous fait un tableau de l'administration sous la plus belle des Républiques que nous nous reprochions de ne point mettre sous les yeux de nos lecteurs. S'il n'est point précisément attrayant, il est éminemment instructif. Qu'on en juge :

« Dans son bizarre projet de budget, M. Dauphin ne craint pas de proposer plus de cent millions d'impôts nouveaux. Des impôts, des surcroîts de charges ! Faites donc payer les voleurs ! On annonce que le maire d'une importante commune du Midi vient d'être destitué pour avoir commis plus de 200,000 fr. de fraudes au préjudice du Trésor. Voilà les mœurs qu'on nous fait. Qui crée cet état moral ? Qui en est responsable ? Ce sont nos complaisants qui, par mollesse dans les répressions ou par des intercessions intéressées en faveur des fraudeurs, encouragent les délits... »

« Première cause de l'extension de la fraude, l'incapacité des chefs de service. Il faudrait, à la tête de nos régies et de nos directions, des administrateurs, des financiers, des calculateurs : on choisit des hommes politiques, nous ne voulons pas dire des danseurs. Anciens préfets qui sont chargés d'une responsabilité fiscale parce qu'ils n'ont pu être consuls, ou ministres résidents, ou sous secrétaires d'État. Disciples résignés de leurs sous chefs de bureau, qui leur font des conférences sur le métier, ils essaient d'apprendre, mais se soucient peu de savoir. L'important est d'émerger. Ils s'engraissent correctement dans leur fromage. »

Autre cause non moins instructive, toujours d'après le Siècle :

« L'impuissance des subalternes. Les

petits employés sont les chiens de berger du budget ; ils font des rondes vigilantes autour des guichets qui doivent recevoir l'impôt, mais ils sont mal payés, peu encouragés, et s'ils déploient trop de zèle on les casse aux gages. Poursuivre un fraudeur est un risque terrible. L'employé y joue sa position, son pain. Pourquoi ? Parce que le fraudeur, pour peu qu'il ait une influence électorale, compte parmi ses amis des sénateurs, des députés qui feront congédier l'employé, obtiendront un blâme contre son chef de service et menaceront, s'il le faut, le ministre des finances de votes désagréables. Nous posons le doigt sur le vif de la plaie.

« On nous citait, récemment, une ville du Sud-Est où les élections ont été dirigées par les principaux clients des Contributions indirectes. Ils ont nettement mis le marché à la main des candidats. Pas de poursuites contre les vols fiscaux, sinon pas de votes. Les bons candidats ont obtempéré et bientôt les recettes de l'octroi ont baissé dans des proportions alarmantes. La fraude était publique, elle s'étalait, se pavait au soleil. Mais les agents de l'octroi, se cachant sous le coup de révocations s'ils étaient dénoncés aux députés, n'avaient pas d'yeux pour apercevoir les délits... »

« Quant aux chefs de service, ils sont en fonctions pour exécuter des consignes. Or, la consigne est d'être paternel pour les voleurs et d'accorder des remises d'amende. Notre régime administratif est quelque chose de bien avachi, mais on a trouvé moyen de l'énerver encore par l'usage des transactions. Si un fraudeur encoure 50,000 fr. d'amende, on transige, et après un débat de pure forme, avec indignation simulée de l'administration et repentir feint du délinquant, on termine en rabattant l'amende à 20,000 fr. C'est invraisemblable, c'est grotesque, mais c'est réel. Inutile de dire que toute demande de transaction est assurée d'être accueillie si elle est revêtue d'une apostille parlementaire ».

Et le Siècle formule cette conclusion :

« Voilà pourquoi M. Dauphin nous de-

mande 436 millions de surcroît d'impôts. » Le fait est que c'est cher pour ce que cela vaut. E. G.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

ELECTIONS LÉGISLATIVES DU DIMANCHE

17 AVRIL

Eure. — Inscrits, 407,175 ; votants, 80,016. — MM. Milliard, républicain, 40,927 élus ; Mettais-Cartier, conservateur, 38,145.

M. Raoul Duval, décédé, qu'il s'agissait de remplacer, avait obtenu, aux élections générales d'octobre 1885, 45,085 voix. M. Develle, qui venait en tête de la liste républicaine, avait obtenu 41,074 voix.

Haute-Garonne. — Inscrits, 441,314 ; votants, 103,970. — MM. Duboul, conservateur, 51,475 ; Calvinhac, républicain, 49,878.

Il y a ballottage.

M. Duportal, décédé, avait obtenu, aux élections générales d'octobre 1885, 56,215 voix.

L'élection de M. Duboul, qui avait obtenu 56,292 voix, avait été annulée par la commission de recensement.

Plusieurs élections ont eu lieu dimanche pour les Conseils généraux.

Voici les résultats connus pour le département du Loiret :

M. Teranson, républicain, a été élu dans le canton sud d'Orléans.

Dans le canton d'Arthenay, M. Darblay, conservateur, a été élu par 931 voix. M. Barillon, républicain, en a obtenu 774.

Dans le Gers, canton de Vic-Fézensac, M. Clairac, conservateur, a été élu par 4,525 voix contre 4,235 à M. Meilhan, républicain.

L'EXPOSITION UNIVERSELLE

On assure que le gouvernement italien,

imitant les gouvernements allemand, autrichien et russe, vient de refuser ou est sur le point de refuser officiellement toute participation à l'Exposition universelle de 1889.

LE RENOUVELLEMENT DU SÉNAT

On lit dans l'Événement :

« En janvier prochain aura lieu le renouvellement partiel du Sénat. A cette époque, la série sortante sera celle qui a déjà été soumise au renouvellement en janvier 1879. Elle porte sur les départements allant, par ordre alphabétique, de la Haute-Garonne à l'Oise. »

Le département de Maine-et-Loire est compris dans cette série.

Le nombre de sénateurs à élire en ce moment est de 94, mais ce chiffre peut être modifié par suite des tirages qui ont lieu pour rattachier aux départements les sièges de sénateurs inamovibles devenus vacants par suite de décès.

INSTRUCTION PUBLIQUE

Certains républicains commencent à s'effrayer des formidables dépenses qu'entraîne toutes les années le budget de l'instruction. Le Temps vient de publier des chiffres peu rassurants pour l'avenir, mais qu'il fallait prévoir lorsqu'on a vu les républicains exploiter le budget de l'instruction publique comme ils faisaient des autres. D'après le Temps, en 1880, le personnel de l'instruction publique coûtait 77 millions sur lesquels l'État payait 20 millions, les communes 37 millions, les départements 8 millions et, enfin, les parents non indigents, 16 millions et demi.

En 1886, le même personnel s'est partagé 98 millions, sur lesquels 75 incombent à l'État, qui, d'après les nouvelles dispositions de la loi, a pris à sa charge la majeure partie de la contribution des communes et des départements.

L'accroissement du personnel (on voudrait vingt mille maîtres de plus), l'augmentation des traitements, les dépenses de la laïcisa-

28 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA COMTESSE MADELEINE

Par M. DU CAMPFRANC

La voix du tabellion s'éteignit dans un profond silence. Herbert baissait la tête. La terre semblait se dérober sous ses pieds ; le sang lui martelait les tempes, lui sifflait aux oreilles. Il demeurait muet et horriblement pâle, accablé sous le poids de la cruelle déception. Quel désastre !... Quelle punition d'avoir aimé une belle et pure jeune fille dont le seul crime était d'être née sur le territoire français, d'être née sans fortune et sans noblesse ! Qu'allait-il devenir ? La misère se dressait devant lui, la misère avec ses privations effroyables. C'était le naufrage.

Le notaire avait posé le testament sur la table ; et, de son accent solennel, s'adressant à la douairière :

— Comtesse, vous inclinez-vous devant la volonté dernière du général Luitpold-Guillaume de Jora-Brabourg ?

Le regard de la Prussienne brillait et défiait tout à la fois son fils et sa belle-fille, puis d'une voix lente :

— Je m'incline et j'approuve.

Quant à Herbert, le premier moment de l'accablement passé, il venait de se lever avec un geste terrible.

Ah ! lui ne s'inclinerait pas devant la volonté dernière du général, devant cette iniquité flagrante. Et quel était donc son crime, juste Dieu, que était donc son crime ? De s'être marié selon son cœur. Ah ! certes, il attaquerait le testament ; il le ferait casser. La justice aurait son cours. Ah ! on ne dépouille pas ainsi l'héritier de son nom, le sang de son sang !

Il bégayait ; devenu blême, sa colère montait avec sa révolte. Il n'y a rien de tel que ces débats d'intérêt pour faire ressortir le vrai des natures. En ce moment, le capitaine de Jora-Brabourg, l'homme du monde aux manières distinguées, à la voix doucement modulée, aux gestes de gentilhomme, redevenait le Germain violent et brutal des anciennes races. A demi fou de rage, il invectivait la mémoire de son grand-oncle. La voix, qui, un moment, lui avait manqué, lui était revenue stridente, pour s'étrangler encore, et Herbert arrivait à ce délire complet où l'indignation ne trouve plus de mots pour s'exprimer.

Oui, certes, il ferait casser le testament, casser comme cela...

Et son poing, en s'abattant sur un guéridon de marbre, fit gémir le meuble, et renversa une

coupe en vieux Saxe, dont les mille débris jonchèrent le parquet.

Casser ! c'était son droit. La justice serait pour lui. Il saurait trouver une cause de nullité. C'était chose avérée, son grand-oncle était un monomane, un halluciné.

Il tonnait toujours devant le sourire dédaigneux de la douairière, et devant la tranquillité muette du tabellion. Maître Geissmann laissait passer toutes ces violences, sachant cette colère impuissante à la merci de la loi, qui se joue des fureurs comme le rocher s'inquiète peu des vagues qui le battent.

Madeleine demeurait froide et immobile. Cette jeune femme avait trop de fierté pour se plaindre, pour laisser même entrevoir combien elle souffrait. Elle se sentait profondément humiliée de cet oubli de dignité dont le comte faisait preuve. Eh ! quoi, s'abaisser à ce point devant une déception ! Mais on doit demeurer rigide et glacé. On doit appeler au secours l'orgueil, et s'en servir comme de cette armure, qui tient le soldat debout, lors même qu'il est blessé à mort.

La colère arrivée à son paroxysme a presque toujours une prompte réaction : l'abattement lui succéda. Herbert, farouche et sombre, avait cessé ses menaces. Madeleine lui fit un signe.

— Il est inutile, dit-elle de sa voix calme, de prolonger une discussion pénible pour tous. Nous remettrons notre cause entre les mains de la

justice ; en attendant qu'elle soit jugée, venez, Herbert ; quittons cette demeure qui devait vous appartenir, mais dont il a plu à un cœur sans miséricorde de vous dépouiller.

Le landau les attendait devant le monumental perron.

— Montez, Madeleine, fit le capitaine d'une voix encore dure et troublée.

Il s'enleva à son tour, et les deux chevaux partirent au grand trot, en suivant la route plantée d'arbres.

La journée était fort belle ; une vive lumière pailletait d'étincelles le feuillage des ormes ; et, sous les verdoyantes ramures, un peuple d'oiseaux gazouillaient ; mais ces vibrations de l'été, les trilles des chanteurs emplumés et le cri perpétuel des grillons, cachés dans les herbes, ne parvenaient point aux oreilles du comte Herbert. Sa femme le considérait avec tristesse, et constatait, sur son visage, une extrême altération.

— Mon pauvre ami ! dit-elle doucement en lui tendant la main.

Il eut un geste d'impatience et ne répliqua rien.

Alors, un silence morne s'établit entre eux. La jeune femme fermait les yeux. Tout un avenir bien sombre lui apparaissait. Dans cet avenir un seul point brillait ainsi qu'une étoile : c'était son fils, son ange, son bien-aimé.

Comment avait-il passé la journée loin d'elle ?



tion laissent prévoir, à échéance assez brève, le moment où l'Etat aura à dépenser de 450 à 200 millions pour le personnel enseignant.

Le budget de l'instruction publique atteindra un jour, de l'aveu des républicains, de 250 à 300 millions. Comme résultat, il y aura peut-être un peu plus de gens sachant lire, mais il y aura un plus grand nombre de personnages mal éduqués, tout prêts à se plaindre d'une société qui ne les nourrit pas sans rien faire et disposés à la renverser en faisant des révolutions.

300 millions pour cela, c'est cher.

\*\*\*

#### LA SÉPARATION DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT

Nous apprenons que M. Boyssset, président de la commission parlementaire saisie des propositions tendant à la séparation de l'Église et de l'Etat, vient de terminer un projet destiné à régler la nouvelle situation de l'Église, dans le cas où la dénonciation du concordat serait votée par les Chambres.

M. Boyssset a adressé, à tous ses collègues de la commission, des épreuves autographiées de son projet, afin qu'ils puissent l'examiner pendant les vacances et se prononcer dès la rentrée.

Cette proposition de M. Boyssset répond, comme on le sait, à une décision de la commission.

Cette dernière a en effet résolu, après avoir pris l'avis du gouvernement, de présenter, latéralement à sa proposition tendant à l'abrogation du Concordat, une autre proposition ayant pour objet de déterminer quels droits seront reconnus au clergé, en matière de possession et d'association, quand il aura cessé d'être salarié par l'Etat.

\*\*\*

#### LES NOMINATIONS ÉPISCOPALES.

Le *Journal officiel* a publié avant-hier, avec les inconvenances de rédaction ordinaires, les nominations aux archevêchés et évêchés vacants.

Nous reproduisons le texte officiel :

M. Foulon (Joseph-Alfred), archevêque de Besançon, est transféré à l'archevêché de Lyon, vacant par le décès de M. le cardinal Caverot.

M. Ducellier (Arthur-Xavier), évêque de Bayonne, est promu à l'archevêché de Besançon, en remplacement de M. Foulon, transféré au siège de Lyon.

M. Gouzot (Louis-Joseph-Jean-Léon), évêque de Gap, est promu à l'archevêché d'Auch, vacant par le décès de M. Gérault de Langalerie.

M. Fleury-Hottot (François-Alfred), évêque de Digne, est transféré à l'évêché de Bayonne, en remplacement de M. Ducellier, promu à l'archevêché de Besançon.

M. Blanchet (Alphonse-Jean), vicaire général de Bourges, est nommé à l'évêché de Gap, en remplacement de M. Gouzot, promu archevêque d'Auch.

M. Maréchal (Victor), curé de Corbeil, est nommé à l'évêché de Laval, vacant par le décès de M. Le Hardy du Marais.

M. Petit (Fulbert), vicaire général de La

Rochelle, est nommé à l'évêché du Puy, vacant par le décès de M. Lebreton.

M. Mortier (Henri), vicaire général de Cambrai, est nommé à l'évêché de Digne, en remplacement de M. Fleury-Hottot, transféré au siège de Bayonne.

\*\*\*

#### LES ESPAGNOLS EN FRANCE.

On mande de Narbonne :

« Le commissaire spécial et l'inspecteur Massus, chargés d'arrêter le sieur Ramons Phareros y Olivert, sujet espagnol, accusé de meurtre, ont été victimes d'une agression de la part d'une dizaine d'Espagnols qui ont tiré sur eux des coups de revolver.

» Une des balles a fracturé l'os du fémur de l'inspecteur Massus.

\*\*\*

ALGERIE. — Dimanche a eu lieu à Kouba l'inauguration du monument élevé à la mémoire du général Marguerite. Le maire de Kouba, l'indigène Jean Aicard, le général Delebecque, MM. Tirman et Granet ont prononcé des discours où ils ont rendu hommage aux grandes qualités, au courage, à l'esprit et au cœur du général Marguerite. M<sup>me</sup> Marguerite et son fils assistaient à cette cérémonie qui a été suivie d'un banquet.

#### ÉTRANGER

BELGIQUE. — On mande de Bruxelles :

« Hier a eu lieu la manifestation des femmes socialistes.

» Parti de Richesclaires, le cortège a parcouru les principales rues de la ville et s'est rendu à la Maison du peuple, où plusieurs citoyennes ont pris la parole pour affirmer les droits des femmes.

» Pendant le parcours, qui a duré environ une heure, une musique placée en tête du cortège jouait la *Marseillaise*.

ITALIE. — On dément au Vatican que M. de Bismarck ait demandé à Léon XIII de recommander aux prêtres d'Alsace-Lorraine de prêcher en langue allemande.

En tout état, il ne convient pas à la dignité du pontife de se faire agent politique, surtout contre la France.

— L'*Opinion* publie une lettre du député Toscanelli relative à la question, touchée par ce journal, de la réconciliation de l'Italie avec le Saint-Siège.

Le député Toscanelli voudrait que cette réconciliation eut lieu sans aucune pression venue du dehors. Il avoue que le Pape ne peut accepter la loi actuelle des garanties; cette loi, d'après le député, devrait avoir le caractère d'un contrat bilatéral.

La réparation devrait être complétée, toujours d'après M. Toscanelli, par une politique catholique conforme au premier article du Statut et par une concession au Vatican, au lieu de subvention pécuniaire annuelle, de terrains allant à la mer et constituant une petite souveraineté.

Cette lettre du député italien mérite d'être

signalée, non pas pour le projet de réparation insuffisant et impraticable qu'elle renferme, mais comme un indice du travail qui se fait dans les esprits.

ALLEMAGNE. — L'empereur Guillaume. — On mande de Berlin à la République française :

« L'empereur Guillaume se porte bien, quoique toujours très faible. Ce qui frappe en lui, c'est son insistance à former des projets. Ainsi il a réglé sa vie pendant l'été. Il ira d'abord à Ems dans les premiers jours de juin, puis à Gastein. De là il se rendra dans l'île de Meinan, où il retrouvera l'impératrice.

» Le 2 septembre, il repartira pour Königsberg, où il assistera aux grandes manœuvres jusqu'au 10 du même mois.

» Il passera ensuite l'automne au château de Babelsberg. »

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 18 avril.

Grande fermeté sur le marché : 3 0/0, 81.25; 4 1/2 0/0, 109.87.

Le Crédit Foncier est très bien tenu à 1,380. Les placements de l'épargne en obligations foncières et communales sont toujours aussi nombreuses.

L'action de la Société Générale est ferme à 458.75.

La Banque d'Escompte est bien tenue, on peut se rendre compte de la fermeté de cette valeur par le peu d'importance de ses variations.

L'assemblée générale de la Foncière-Vie aura lieu le 16 mai prochain. Les résultats sont de nature à satisfaire les actionnaires et les assurés : accroissement notable du chiffre d'affaires, augmentation du solde budgétaire, dividende supérieur à celui des années précédentes, participation élevée pour les assurés. Le succès de la Foncière-Vie s'explique par les garanties exceptionnelles que présente l'élevation de son capital (40 millions) et de ses réserves (5 millions 1/2).

Les Dépôts et Comptes courants sont demandés à 606. Le rapport présenté à l'assemblée générale des actionnaires du 8 avril fait ressortir la bonne situation de cet établissement et la progression de ces opérations.

Demandes suivies sur les polices spéciales A B de l'Assurance Financière.

Le Panama est très recherché à 402. Les obligations ont donné lieu à un mouvement d'affaires très actif.

Maintien des cours précédents sur les actions et obligations de nos chemins de fer.

#### Nouvelles militaires.

##### L'ÉCOLE DE SAINT-CYR

Le ministre de la guerre a fait aménager, à l'École de Saint-Cyr, une galerie dite des promotions.

On pourra y consulter le dossier de tous les officiers sortis de Saint-Cyr : corps, grades, emplois, services, blessures, actions d'éclat, titres, décorations, etc...; de plus, une photographie sera jointe au dossier.

Voici, d'après l'*Histoire de Saint-Cyr*, la liste des promotions depuis 1830.

D'abord il y a lieu de remarquer que cinq d'entr'elles n'ont pas été baptisées (1831, 32, 33, 34 et 36).

- Promotion du Firmament, 1830-32.
- de la Comète, 1835-37.
  - de Constantine, 1837-39.
  - de l'Obélisque, 1838-40.
  - de Mazagan, 1839-41.
  - des Cendres, 1840-42.
  - d'Orient, 1841-43.
  - d'Orléans, 1841-43.
  - du Tremblement, 1842-44.
  - d'Isly, 1843-45.
  - du Djemmah, 1844-46.
  - d'Ibrahim, 1845-47.
  - d'Italie, 1846-48.
  - de la République, 1847-49.
  - de Hongrie, 1848-50.
  - de Zaatcha, 1849-51.
  - de Kabylie, 1850-52.
  - de l'Aigle, 1851-53.
  - de l'Empire, 1852-54.
  - de Turquie, 1853-55.
  - de Crimée, 1854-55 et 1854-56.
  - de Sébastopol, 1855-56.
  - du Prince Impérial, 1855-57.
  - du Djurjrah, 1856-58.
  - de l'Indoustan, 1857-59.
  - de Solferino, 1858-60.
  - de Nice et Savoie, 1859-61.
  - du Céleste-Empire, 1860-62.
  - du Mexique, 1861-62.
  - de Puebla, 1862-64.
  - du Danemark, 1863-65.
  - d'Oajacca, 1864-66.
  - de la Vénétie, 1865-67.
  - du Sultan, 1866-68.
  - de Mentana, 1867-69.
  - de Suez, 1868-70.
  - du Rhin, 1869-70.
  - de la Revanche, 1871-72.
  - d'Alsace-Lorraine, 1871-73.
  - du Schah, 1872-74.
  - de l'archiduc Albert, 1873-75.

Grande promotion, 1874-76.

Première de Wagram, 1875-77.

Promotion de Plewna, 1876-78.

— des Zoulous, 1878-80.

— des Drapeaux, 1879-81.

— des Kroumirs, 1880-82.

— d'Égypte, 1881-83.

— des Pavillons-Noirs, 1882-84.

— de Madagascar, 1883-85.

— de Fou-Tchéou, 1884-86.

— de l'Annam, 1885-87.

#### ÉCOLE DE SAINT-MAIXENT

La liste de classement des sous-officiers de l'armée de terre, admis à l'École de Saint-Maixent, est définitivement arrêtée. On espère qu'elle pourra être insérée à l'*Officiel* dans une huitaine de jours.

L'effectif des compagnies d'aéroliers en temps de paix vient d'être fixé par le ministre de la guerre ainsi qu'il suit : Un capitaine, un lieutenant, six sous-officiers, huit caporaux et soixant-six sapeurs.

Les sous-officiers et soldats porteront sur le bras droit un ballon avec sa nacelle en drap rouge écarlate.

Des expériences intéressantes auront lieu prochainement, à Montpellier, où les travaux d'aménagement du parc d'aérostation sont terminés.

Par décision du ministre de la guerre, les hommes à pied, de l'artillerie, du génie, du train des équipages et des sections d'administration, feront usage, en temps de paix, du brodequin et du soulier avec guêpe.

Les prescriptions de l'instruction du 42 mars dernier sont applicables à ces troupes.

#### MARIAGE MILITAIRE

On annonce le prochain mariage de M. Arthur-Marie-Eugène de Bourcier de Montureux, sous-lieutenant au 18<sup>e</sup> dragons, à Lunéville, avec M<sup>lle</sup> Marie-Henriette-Louise Moreau de la Rochelle.

#### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Brouillards en mars, gelées en mai, dit le vieux dicton populaire. Les vigneronnes doivent donc dès à présent prendre leurs mesures pour se garantir; car, si les prévisions se réalisent, de fortes gelées blanches séviront en mai. En effet, des brouillards épais et persistants ont eu lieu principalement dans les journées des 2, 3, 4, 5, 6, 9 et 10 mars.

#### THÉÂTRE DE SAUMUR

On nous annonce, pour jeudi prochain 21 avril, l'arrivée de la troupe des Nègres du Soudan, dite Musique militaire du Madhi.

Leur chef, Jandhi, a connu au Soudan notre malheureux compatriote Olivier Pin; il l'a accompagné au Mombou et lui a donné les renseignements nécessaires pour aller rejoindre le Madhi. Ces braves gens ont conservé un excellent souvenir du vaillant Français.

Parmi les artistes, il s'en trouve quatre qui sont seuls survivants d'une troupe de 140; tous les autres ont été massacrés par les Anglais. Ce sera véritablement une occasion unique pour les amateurs, qui pourront se rendre compte des usages des habitants de cet étrange pays, et voir jusqu'à quel degré s'élève chez eux l'art musical.

Espérons qu'il y aura belle salle pour faire honneur au talent de ces fils du désert.

On nous annonce, pour le mercredi 27 courant, une représentation de THÉRÈSA, la célèbre et si sympathique chanteuse populaire. Nous ne doutons pas qu'elle ne reçoive de notre public l'accueil dû à son merveilleux talent de diseuse accomplie. Thérèse n'est pas d'ailleurs « ce qu'un vain peuple pense ». Elle a marqué la seconde phase d'un talent auquel personne n'a jamais contredit par des créations de l'ordre le plus élevé; nous citerons entre autres *Le Bon Gîte de Déroulède*, *La Glu de Richopin*, *Mes Enfants, j'ai passé par là* qui provoquent l'attendrissement par l'expression dramatique qu'elle sait leur prêter, — sans préjudice de la chanson pour rire dont elle a fait provision à l'Alcazar de Paris et dont elle nous offrira les meilleurs spécimens.

Nous publierons prochainement le programme complet de cette soirée pour laquelle M<sup>me</sup> Thérèse nous amène tout un personnel d'artistes parisiens.

Elle le voyait sur sa chaise longue, pleurant et ne cessant de l'appeler : « maman, maman chérie ! » Comme elle allait oublier la déception du testament et les morsures de la calomnie en serrant contre sa poitrine cette tête adorée, en regardant avec ivresse ces yeux bleus si tendres, si candides!

Le landau avait atteint Berlin; il s'arrêta devant l'hôtel, et Herbert, sans songer à prêter l'aide de sa main à la comtesse, courut au premier étage; et, fermant avec violence la porte de sa chambre, il y demeura enfermé.

Madeleine eut vite gagné l'appartement aux tentures bleues. Elle s'approcha du lit élégant, noyé dans les draperies et les franges. L'enfant sommeillait tout agité; des sanglots, à peine calmés, soulevaient sa poitrine.

— Ah! madame, dit la gardienne, il n'a pas voulu goûter à ses repas. Il s'est endormi de fatigue, las de pleurer et de vous appeler.

Elle mit un long baiser sur le front de ce petit Henri au corps frêle, au cœur tendre, qui refusait de jouer lorsque sa mère était absente; puis elle se glissa hors de la chambre pour ne pas l'éveiller.

Herbert l'inquiétait. Elle lui avait trouvé l'air farouche. Reprenait-il courage? Et, désirant relever son moral par des paroles très affectueuses, elle pénétra chez son mari.

Assis, ou plutôt affaissé sur le divan, Herbert, la tête basse, les mains crispées sur ses genoux,

paraissait acéanti. Elle prit une de ses mains; il ne fit pas un mouvement. Alors, bas à l'oreille, d'une voix douce et sifflante :

— Reprenez courage. Moi aussi je souffre cruellement, quand je songe que c'est par moi que cette déception vous arrive. Pardonnez-moi, je vous en prie. Si mon amour peut vous donner quelque joie, croyez bien que je vous aime toujours, que, malheureux, je vous aimerais encore davantage. Tout mon dévouement essaiera de vous rendre l'existence plus facile. Herbert, mon ami, m'entendez-vous?

Il restait là, silencieux et morne, les sourcils froncés.

Elle continua, tentant un nouvel effort pour l'arracher à ce mutisme, qui lui faisait peur :

— Je vous en supplie, dites-moi une parole; dites que près de moi, qui vous aime tant, une vie simple et sans luxe ne vous paraîtra pas désespérée.

(A suivre.)

Hixe s'apprête à découper un poulet aussi dur que de la pierre.

— Voyons, dit-il à sa cuisinière, quel crime avait commis cette pauvre bête?

— Mais, monsieur, je ne sais pas, répond celle-ci ahurie.

— C'est bien pour cela qu'il fallait le laisser vivre, car il n'est pas... coupable.



**ROU-MARSON.** — Ces jours derniers, un habitant de cette commune a été victime d'un bien triste accident. Le nommé Cheneveau était sorti de chez lui vers 5 heures du matin, se proposant de soigner son cheval. Il prit un seau et se dirigea vers le puits.

Ne le voyant pas revenir au bout d'une heure, sa femme prit elle-même un baquet afin de tirer de l'eau pour faire boire le cheval; mais ce qu'elle retira du puits était fort trouble. Ses appels réitérés étant restés sans écho, elle commença à être inquiète et appela un de ses voisins auquel elle fit part de ses craintes. Ce dernier descendit dans le puits et en retira le corps inanimé du malheureux Cheneveau.

Le docteur Peton, appelé près du noyé, ne put que constater une mort accidentelle causée selon toute probabilité par des étourdissements auxquels le pauvre homme était très sujet.

**PARNAY.** — Un incendie s'est déclaré samedi dernier, vers 3 heures du soir, au domicile de M. Gaillard, propriétaire à Parnay.

Le feu a pris dans un grenier au-dessus des caves; il contenait du linge, des noix, des barriques vides, du fourrage et différents autres objets qui ont été la proie des flammes.

On ignore la cause de ce sinistre et toute idée de malveillance est écartée. Les pertes s'élèvent à 400 francs environ, couvertes par une assurance à la Nationale.

**ANGERS.**

**Hôtel des Postes.** — Samedi dernier, les travaux de sculpture pour l'Hôtel des Postes et Télégraphes ont été donnés à l'Hôtel-de-Ville. Six soumissions ont été déposées entre les mains de l'administration municipale. Voici les noms des sculpteurs et les prix qu'ils ont offert :

MM. Chapeau, d'Angers, 6,000 fr.; Roussel, de Paris, 4,980; Oger, d'Angers, 4,927 75; Liandra, de Paris, 6,879 75; Brot-Denis, de Paris, 40,500; Bariller, d'Angers, 5,700.

M. Oger ayant offert le prix le moins élevé, a été déclaré adjudicataire.

Les travaux de sculpture de l'Hôtel des Postes devront être achevés au 15 juin prochain, sous peine de 50 fr. pour chaque jour de retard. L'administration municipale se propose d'inaugurer le monument le 14 juillet 1887.

Samedi dernier, à Nantes, le premier prix (palme d'or) du concours poétique de la Réforme Artistique a été solennellement décerné à M. Gaston Laperrière, d'Angers.

On lit dans le *Patriote d'Angers* :

« Ainsi que nous l'avons annoncé, M. Neveu, directeur du théâtre, s'est fixé dans notre ville où il donnera des leçons de chant. Ses cours sont commencés depuis quelques jours. Ils seront certainement suivis par de nombreux élèves, car le talent de l'artiste,

bien connu du public angevin, répond de son succès.

» M. Neveu demeure rue Plantagenet, 70. »

**TOURS.**

**Retraite en musique.** — M. le général Carrey de Bellemare, commandant le 9<sup>e</sup> corps d'armée, fait connaître que les retraites en musique seront reprises dans les conditions de l'an dernier, à partir du samedi, 30 avril courant.

**Mort subite.** — Hier matin, vers 8 heures, le caporal Valençay, du 66<sup>e</sup> de ligne (1<sup>er</sup> bataillon, 4<sup>e</sup> compagnie), commandait une escouade de territoriaux, lorsqu'il fut pris d'une congestion cérébrale et tomba à terre. La mort fut instantanée.

**UNE PERLE.** — On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

« Dans un récit d'assassinat suivi de vol et sous la rubrique *Indre-et-Loire*, la gazette tourangeoise, la *Petite France*, laisse échapper, en forme de conclusion, cette phrase d'une ingénuité rare :

« Les voleurs n'hésitent plus à recourir à l'assassinat, depuis qu'ils peuvent espérer ne risquer que la Nouvelle-Calédonie. »

» Voilà un genre bien peu respectueux pour papa beau-père et M. Grévy n'a pas dû être content! »

**LE PRIX DU PAIN**

On télégraphie de Marseille :

« La délégation de la municipalité marseillaise a décidé de rétablir la taxe officielle du pain, à cause de l'augmentation du prix de la plupart des boulangers. »

**L'ÉTUDE DU PIANO**

M. Camille Sée, conseiller d'Etat, directeur de la *Revue de l'enseignement secondaire des jeunes filles*, avait reçu diverses lettres de mères de famille lui demandant quelle place il convient de faire au piano dans l'éducation des jeunes filles.

M. Camille Sée, pour sa part, estime qu'on enseigne le piano aux jeunes filles comme si elles devaient entrer au Conservatoire. Elles font, dit-il, plusieurs heures de gammes par jour, se livrent à une véritable gymnastique des doigts et consacrent à un travail mécanique, épuisant, pour elles et pour les personnes qui les entourent, un temps qu'elles pourraient employer à développer leur intelligence et à orner leur esprit. M. Sée trouve qu'il n'est pas besoin de tout ce *pianotage* pour lire une partition et comprendre les chefs-d'œuvre de nos maîtres.

Voulant, de plus, avoir l'avis d'un maître sur la question, M. Sée a demandé cet avis à Ch. Gounod, qui a répondu :

« Vous me demandez mon avis sur la part qu'il convient de faire à l'étude du piano dans l'éducation des jeunes filles.

» La réponse me paraît des plus simples: le moins de temps possible pour celles qui

ne doivent pas en faire leur profession.

» Voilà mon sentiment tout cru; je vous le livre. »

Il y a de l'ingratitude dans cette opinion de Ch. Gounod; car, si grand musicien qu'il soit, ses intimes vous le diront tout bas, il compose « au piano » la plupart du temps, et n'orchestre qu'après coup.

**Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire au 18 Avril.**

	Froment	Avoine
Angers, l'hect. 19 50 à 20 00	9 00 à 9 50	8 50 à 9 00
Saumur, 20 00 20 50	9 00 » »	8 50 » »
Baugé, 18 50 19 00	9 00 » »	8 50 » »
Segré, 19 00 » »	9 00 » »	8 50 » »
Beaupreau, 19 00 19 50	8 50 » »	8 50 » »
Montfaucon, 19 00 » »	8 50 » »	8 50 » »
Montrevault, 19 50 » »	8 50 » »	8 50 » »
Chemillé, 18 00 19 00	8 50 9 00	8 50 9 00
Cholet, 19 50 » »	8 50 » »	8 50 » »
Champloceaux, 19 50 » »	9 50 » »	8 50 » »
St-Flor-le-Vieil, 19 50 » »	9 50 » »	8 50 » »
Vihiers, 18 00 19 00	8 50 9 00	8 50 9 00
Brissac, 19 50 » »	8 75 8 50	8 75 8 50
Chalonnnes, 19 00 » »	8 75 9 00	8 75 9 00
Doué, 19 00 20 00	8 00 8 50	8 00 8 50

A Nantes, blés américains, de 24 65 à 25 00 les 100 kilos.  
Les bons blés français valent de 24 00 à 24 75 les 100 kilos.

**Depuis 10 ans**

Ferme de l'Exilliette (Vosges), le 27 février 1887. Je souffrais de rhumatismes depuis dix ans dans les reins et les jambes, je ne pouvais presque plus travailler ni marcher. Dès que j'ai fait usage des bonnes Pilules suisses à 1 fr. 50 la boîte, j'ai commencé à marcher, et aujourd'hui je recommence à travailler. J'avais, en outre, au côté gauche un point qui m'étouffait; ce point a disparu aussi complètement. Je conseille à tous ceux qui souffrent de ne pas attendre aussi longtemps que moi pour faire usage des excellentes Pilules suisses. Je vous autorise à publier ma lettre. J.-J. Houssement. Signature légalisée.

**LE MONDE ILLUSTRÉ**

13, quai Voltaire, Paris.

Paraissant le samedi de chaque semaine.

Sommaire du 16 avril :

**TEXTE :** M. Paul Dalloz. — Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Nos gravures : le général Marguerite; affaires de Bulgarie; Beaux-arts, tableau de M. Rochegrosse: la folie du roi Nabuchodonosor; lundi de Pâques en Hongrie; le carrousel du palais de l'Industrie: l'affaire Baffier. — Revue anecdotique, par Lorédan Larchey. — Théâtres, par Charles Monselet. — Chronique musicale, par A. Boisard. — Le Monde financier. — Échecs. — Récréations de la famille. — Rébus.

**GRAVURES :** M. Paul Dalloz, directeur du *Monde Illustré*. — La dernière insurrection en Bulgarie: portraits divers. — La statue du général Marguerite. — Beaux-arts: la Folie de Nabuchodonosor. — Le lundi de Pâques en Hongrie. — Au concours hippique: le carrousel Louis XV. — L'atelier du sculpteur Baffier. — Échecs. — Récréations de la famille. — Rébus.

L'Union des Propriétaires de Nice, dont le siège social est à Nice, 9, place de l'Hôpital, et le dépôt de ses produits à Paris, 40, avenue de l'Opéra, nous prie d'informer les amateurs d'huile d'Olive supérieure, qu'elle vient de mettre en dépôt, à l'*Epicierie Centrale de Saumur*, des bonbonnes de 5 et 40 kilos (scellées au départ comme garantie d'authenticité) qui y seront vendues sans augmentation de prix.

- PALAIS-ROYAL** Bijouterie, fantaisie, choix splendide.
- PALAIS-ROYAL** Maroquinerie fine et ordinaire.
- PALAIS-ROYAL** Bois sculpté, articles suisses.
- PALAIS-ROYAL** Chinoiseries, laques, potiches, coquillages.
- PALAIS-ROYAL** Peignes riches et ordinaires.
- PALAIS-ROYAL** Articles de fumeurs, cuir et métal.
- PALAIS-ROYAL** Lunettes et pinces-nez, étuis.
- PALAIS-ROYAL** Eventails et écrans.
- PALAIS-ROYAL** Timbres caoutchouc.

**MEILLEUR MARCHÉ**

Que partout ailleurs

**PALAIS-ROYAL, 8, rue Saint-Jean SAUMUR.**

**Théâtre de Saumur.**

Tournée M.-DELETRAZ.

MARDI 19 avril 1887,

UNE SEULE REPRÉSENTATION

De l'immense succès parisien

**NUMA ROUMESTAN**

Comédie nouvelle en 5 actes, en prose, de M. Alphonse DAUDET.

**DISTRIBUTION :**

- Numa Roumestan..... MM. L. Dorfer.
- Président Le Quesnoy..... Debray.
- De Lappara..... Walter.
- Dr Bouchereau..... Lelong.
- Davin..... Malbrét.
- Valmajour..... V. Erbas.
- Baron Van Berg..... Bouvard.
- Général d'Espalion..... Fournier.
- D'Espinassous..... Florentin.
- Auberlin..... Henry.
- Dr Sézac..... Bernard.
- Dominique..... Rupy.
- Rosalie Roumestan..... M<sup>me</sup> E. Arly.
- La petite Dachellery..... A. Bourgeois.
- M<sup>me</sup> Le Quesnoy..... Heymann.
- Tante Portal..... R. de Villiers.
- Hortense..... S. de Sézac.
- Maman Dachellery..... De Villiers.
- Audiberte..... Brizard.

**BOURSE DE PARIS**

DU 18 AVRIL 1887.

Rente 3 0/0.	81 25
Rente 3 0/0 amortissable . . . . .	84 65
Rente 4 1/2. . . . .	104 10
Rente 4 1/2 (nouvelle) . . . . .	109 80
Obligations du Trésor. . . . .	512 »»

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

et ils voudraient faire partager cette rassurante croyance, la propager dans nos villes, dans nos bourgs, afin que la Russie ait beaucoup d'amis chez nous le jour où la patrie d'Olga sera la sœur et l'alliée de la patrie d'Henry. »

MARIE DE BESNERAY.

FIN.

**La Petite Guerre**

Voici le sommaire du douzième numéro de la *Petite Guerre*, journal satirique hebdomadaire, qui vient de paraître (rédacteur en chef, M. Léo Taxil) :

Si la France est libre-penseuse, Léo Taxil. — Les 33 condamnés, Pierre Marcel. — La France Maçonique. — Un sacrilège, L. T. — Où sont les fanatiques? Pierre Marcel. — Turlutaines. — Les prédictions pour la semaine, le Sorcier d'En-Face. — La *Petite Guerre* publie régulièrement la liste de tous les Francs-Maçons de France.

La *Petite Guerre* est le meilleur marché des journaux hebdomadaires parisiens; le numéro coûte seulement 5 centimes. L'abonnement, très modique, est d'un franc pour un trimestre, ou de trois fr. par an. Direction et administration: 54, rue de Lille, à Paris.

**Feuilleton de l'Écho Saumurois.**

**RUSSES ET FRANÇAIS**

**Récit d'un Officier russe**

« J'ai un moment le vertige; lui ne me voit pas. Une balonnette russe l'effleure et va lui traverser la poitrine. Je le fais sauter d'un coup d'épée, comme par mégarde.

» Henry se retourne brusquement, le regard brillant de défi, me reconnaît, comprend et pâlit.

« Va-t'en d'ici, lui dis-je très bas. Je ne pourrais peut-être pas te sauver une seconde fois.

« Qui te prie de me sauver? riposta-t-il avec hauteur. Tu mériterais, pour cette impertinence... Va-t'en toi-même et que chacun fasse sa besogne!

» Et avec un élan tout français, doublé d'un audacieux courage, Henry se précipita au plus fort de la mêlée.

» L'acharnement redouble.

» Le glacie se jonche de morts.

» Mon camarade de promotion, le capitaine

Alexandrowich, vient d'avoir le front troué; trois autres officiers russes gisent à mes côtés.

» Des renforts importants arrivent aux Français. Inférieurs en nombre, pris en écharpe par un peloton de grenadiers, nous reculons pas à pas.

» Une balle me casse deux doigts; un coup de sabre me balafre la joue. Le sang m'aveugle; je cherche pourtant encore Henry, mais Henry a disparu.

» Notre réserve, postée derrière le bastion, couvre de son feu la retraite de notre colonne, et sous la neige qui tombe plus épaisse, à la lueur d'une aube crépusculaire, pendant que les canons du fort refoulent l'ennemi et labourent sa tranchée, notre petite troupe, décimée, rentre enfin dans la place.

L'émotion de tels souvenirs pâtissait le rude visage de l'oncle Patrice et nous impressionnait singulièrement. La cicatrice de sa joue se voyait encore pareille à une couture blanche; et, à sa main gauche, deux doigts manquaient.

« Ah! mes amis, mes amis, ajoutait-il parfois d'une voix fatiguée, vous ne saurez jamais quels efforts cette guerre a coûté à deux adversaires égaux en bravoure. Nous admirions les

Français, eux aussi nous estimaient, sachant ce que nous valions au feu. Après les batailles, durant les armistices, volontiers on se serait serré les mains. Un lien social, un lien plein d'attraits inconscients et de sympathies populaires existait déjà entre la France et la Russie. Nos blessés, réciproquement, étaient traités en frères. Le sang versé, chose étrange, n'excitait aucune haine.

» Notre antipathie, nos rancunes, au contraire, allaient tout naturellement aux Anglais. Les Turcs, eux, ne comptaient guère.

» Aussi, mes amis, ajoutait gravement l'oncle Patrice, moi qui ai vu l'Alma, Inkerman et Malakoff, je souris lorsque j'entends dire, depuis 70, que la France se meurt, que la France ne compte plus. C'est faux! Elle n'est ni morte ni engourdie, la vieille nation! Laissez-la ensemebler les graines nouvelles, laissez les longs soleils mûrir les jeunes épis, et attendez pour la juger les moissons prochaines!...

» Que vous dirais-je maintenant?

» Henry et Olga ont deux fils dans l'armée française. Quand l'horizon politique se rembrunit, que des rumeurs de guerre circulent, tous deux regardent avec confiance du côté du grand, du mystérieux pays de leur mère... Ils savent, à n'en pouvoir douter, que cette région qui s'étend de l'Océan glacial à la mer Caspienne est le seul coin d'Europe où l'on aime sincèrement la France,



Études de M<sup>e</sup> GOEAO-BRISSONNIÈRE, et de M<sup>e</sup> ÉTIENNE-ÉTIENNEZ, avoués à Nantes, rue de Feltre, 5, et rue de l'Écaille; de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur, rue d'Orléans, 72, et de M<sup>e</sup> VIAUD-GRAND-MARAIS, notaire à Nantes, rue Jean-Jacques, 3.

## VENTE

Par licitation

Le LUNDI 16 MAI 1887, une heure de relevée, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur,

EN QUATRE LOTS DE

### Quatre belles Fermes

SISES PRÈS SAUMUR

Communes de Vivy, Neuillé, Allonnes et Saint-Lambert-des-Lévées.

Consistant en :

Bois, Terres labourables, Prés, Vignes, etc.

#### DESIGNATION

PREMIER LOT

Arrondissement de Saumur. — Canton de Saumur

Communes de Vivy, Neuillé, Allonnes et St-Lambert-des-Lévées

La ferme de la PETITE-ROCHE

Comprenant :

En la commune de Neuillé.

ART. 1<sup>er</sup>. — Une maison et ses dépendances, au lieu dit les *Petites-Roches*, joignant le chemin vicinal qui va rejoindre la route de Vernantes à Saumur, avec toutes ses appartenances et dépendances, cour, écuries, hangars, four, boulangerie, toit à porcs, pressoir garni de tous ses ustensiles et accessoires, etc.

ART. 2. — Vis-à-vis de la maison, deux caves dont une dans laquelle se trouve une cuve en pierres.

ART. 3. — Trois caves dont une avec four, au lieu appelé les *Caves-Choquet*, ayant issue sur le chemin de Neuillé et joignant au levant le chemin de la Roche à Neuillé.

ART. 4. — Une ouche, entourant une partie de la maison, contenant environ trois hectares trente-quatre ares, joignant au levant le champ Joreau, au couchant le chemin de la Roche, au midi la maison et le chemin de Neuillé, au nord le chemin de Cravau.

ART. 5. — Une ouche, située au lieu des *Bas*, canton des *Petites-Roches*, contenant environ un hectare cinquante-quatre ares, joignant au levant le chemin des Roches et la grande route.

ART. 6. — Une ouche, affilée de rangées, située au *Bois-des-Roches*, contenant environ quarante-neuf ares cinquante centiares, joignant au levant le chemin des Roches, au couchant Carré.

ART. 7. — Cinquante-cinq ares environ de terre, au *Canton de l'Ouche-Soreau*, joignant au couchant et au nord l'ouche désignée à l'art. 4, au midi le chemin de Cravau.

ART. 8. — Cinquante-cinq ares environ de terre labourable, au *Champ de la Roche*, joignant au levant chemin de Cravau, au midi chemin de la Butte.

ART. 9. — Un morceau de terre en forme de double bache, affilé de quelques noyers, au *Canton des Roches*, contenant quarante-quatre ares quatre-vingts centiares, joignant au couchant et au midi les héritiers Blancler, au levant M. Néron.

ART. 10. — Seize ares cinquante centiares de terre au *Quartier des Roches*, joignant au nord le chemin des Roches à Vernantes.

ART. 11. — Onze ares de terre au lieu dit le *Tiers*, joignant les héritiers Blancler.

ART. 12. — Quatre-vingt-deux ares cinquante centiares de vigne, aux *Vignes Riom*, sur les *Grandes Plantes*, joignant au levant M<sup>e</sup> Raguideau, de tous autres côtés les héritiers Blancler.

ART. 13. — Cinquante-cinq ares de vigne, aux *Petites Plantes*, joignant au nord M<sup>e</sup> Raguideau, au levant et au couchant Carré.

ART. 14. — Vingt-deux ares de terre, près les *Petites Plantes*, joignant au levant Goidereau, au couchant Carré.

ART. 15. — Un hectare soixante-cinq ares de terre, dans les *Grandes Landes*, joignant au nord M. Arnau-deau, au levant Aury.

ART. 16. — Deux hectares soixante-quinze ares de landes et vignes, dans

la *Lande dite du Pont Georgery*, joignant au couchant le *Bois taillis* ci-après, au midi les héritiers Coulon.

ART. 17. — Un morceau de bois taillis, appelé le *Bois des Hauts Renards*, contenant un hectare quinze ares soixante-quinze centiares.

ART. 18. — Douze ares cinquante centiares de terre, au lieu dit l'*Ouche Soreau*, joignant les héritiers Blancler.

ART. 19. — Vingt-huit ares quarante-cinq centiares de terre labourable, au lieu dit la *Cave Gilbert*, joignant au nord et au couchant un chemin, au midi Renard.

En la commune de Vivy.

ART. 20. — Trente-huit ares cinquante centiares de pré, aux *Petits-Prés ou Fresnays*, joignant au midi Clotteau.

En la commune d'Allonnes.

ART. 21. — Quarante-quatre ares de terre au *Pré du Préau*, joignant au couchant M. de l'Espagneul.

ART. 22. — Vingt-deux ares de pré, dans les *Moutais*, joignant au levant M. Millocheau.

ART. 23. — Trente-huit ares cinquante centiares de pré, dans les *Préaux*, joignant au nord Louis Leroux.

ART. 24. — Cinquante-cinq ares de pré, au *Canton des Roux*, joignant au couchant, midi et nord, M<sup>e</sup> Failant.

ART. 25. — Quarante-quatre ares de pré, au même lieu, joignant au levant autrefois Ribot et Bouché, au couchant la boire.

En la commune de Saint-Lambert-des-Lévées.

ART. 26. — Trente-huit ares cinquante centiares de pré, au lieu des *Pironnières*, joignant au levant et au nord M. Brière.

Contenance totale : dix sept hectares cinquante-deux ares cinquante centiares, ci..... 17 h. 52 a. 50 c.

Mise à prix, outre les frais, trente-deux mille francs, ci..... 32,000 fr.

#### DEUXIÈME LOT

En la commune d'Allonnes.

La ferme du TERTRE

Comprenant :

ART. 1<sup>er</sup>. — Une maison et ses dépendances, cellier, cour, jardin, ouches affilées d'arbres, ceps de vignes, etc.

ART. 2. — Trois morceaux de terre avec rangées de vignes, contenant environ quatre hectares cinquante-un ares, joignant la cour ci-dessus, sauf la pièce *Sainte-Anne*, qui en est séparée par le chemin de Vernol.

ART. 3. — Un hectare cinquante-quatre ares de terre labourable.

ART. 4. — Soixante-dix-sept ares de pré à la *Haute-Prée*.

ART. 5. — Un pré, situé à la *Prairie-Brunette*, contenant environ quatre-vingt-deux ares cinquante centiares, joignant au nord Augier, au levant Chantereau et au couchant M<sup>e</sup> veuve Budan de Russé.

Contenance totale : sept hectares soixante-quatre ares cinquante centiares, ci..... 7 h. 64 a. 50 c.

Mise à prix, outre les frais, trente mille francs, ci..... 30,000 fr.

#### TROISIÈME LOT

En la commune de Saint-Lambert-des-Lévées.

La ferme des PIRONNIÈRES

Comprenant :

ART. 1<sup>er</sup>. — Bâiments d'habitation et d'exploitation, cour et servitudes.

ART. 2. — Jardin et verger, contenant quarante-huit ares.

ART. 3. — Deux hectares vingt-cinq ares cinquante centiares de terre appelés la *Pièce du Devant*.

ART. 4. — Deux hectares cinquante ares vingt-cinq centiares de terre, appelés la *Pièce du Cormier*.

ART. 5. — Un hectare trente-quatre ares soixante-quinze centiares de terre, appelés la *Pièce des Suronnières*.

ART. 6. — Un hectare quatre-vingt-sept ares de terre, nommés le *Champ de la Nation*.

ART. 7. — Un pré, contenant soixante-un ares soixante centiares, dit le *Pré du Prunier*.

ART. 8. — Un autre pré, contenant quarante-neuf ares soixante-quinze centiares, dit le *Pré des dix-neuf Boisselées*.

ART. 9. — Un pré, contenant un hectare quatre-vingt-sept ares, dit le *Pré Bâtard*.

Contenance totale : onze hectares quatre-vingt-quatre ares quatre-vingt-cinq centiares, ci. 11 h. 84 a. 85 c.

Mise à prix, outre les frais, vingt-huit mille francs, ci..... 28,000 fr.

#### QUATRIÈME LOT

En la commune d'Allonnes.

La ferme du GRAND-HÉRAULT

Consistant en bâiments d'habitation et d'exploitation, cour, jardin, terres labourables, affilées ou non affilées de rangées de vignes.

Contenance totale : environ six hectares, ci..... 6 h.

Mise à prix, outre les frais, vingt-deux mille francs, ci..... 22,000 fr.

Cette vente a lieu en vertu d'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal civil de Nantes, le 24 février 1887, enregistré et notifié.

Entre :

M<sup>e</sup> Marie-Magdeleine-Françoise Deshorties de Beaulieu, épouse de M. Raymond de Chateigner, propriétaire, et celui-ci, tant en nom personnel, s'il y a lieu, qu'en autorisation de la dame, son épouse, demeurant ensemble au château de Vignaux, commune de Nieuil-Oulmes (Vendée).

Demandeurs, procédant sous la constitution de M<sup>e</sup> GOEAO-BRISSONNIÈRE, avoué, Et :

1<sup>o</sup> M. Louis-Jacques Deshorties de Beaulieu, maréchal-des-logis de cuisiniers, en garnison à Sainte-Ménébould,

Défendeur, procédant sous la constitution de

M<sup>e</sup> ÉTIENNEZ, avoué,

2<sup>o</sup> Et M. Edogard-Armand de Berry, propriétaire, demeurant à Grignonnière, commune du Tallud-St-Gemme (Vendée), pris en sa qualité de subrogé-tuteur du mineur Marie-Raoul-François-Xavier Deshorties de Beaulieu, faisant fonctions de tuteur à raison de l'opposition d'intérêts avec le tuteur, M. de Chateigner,

Aussi défendeur, procédant sous la constitution de

G. GOEAO-BRISSONNIÈRE, avoué,

Sommation d'assister à la vente a été fait au subrogé-tuteur ad hoc du mineur Deshorties de Beaulieu.

Pour insertion légale,

G. GOEAO-BRISSONNIÈRE, avoué.

Étude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur.

### A VENDRE

A L'AMIABLE,

Ensemble ou séparément,

I. UNE PROPRIÉTÉ, située au Vieux-Baigneur, au bord du Thouet, à l'abri des inondations.

Cette propriété comprend : maison d'habitation élevée sur cave voûtée, pressoir, buanderie, cave en roc, jardin bien planté d'arbres fruitiers, serre, le tout contenant environ 22 ares.

II. UN CLOS DE VIGNE, contenant 66 ares, au lieu dit les Hauts-Sentiers ou la Gravelle.

S'adresser à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire.

### MAISON A LOUER

64, rue de Poitiers.

S'adresser à M. BOURGIGNON, rue Saint-Nicolas. (160)

### A LOUER MAISON

Pour la Saint-Jean prochaine, Occupée par la Conservation des Hypothèques, 10, rue Cendrière,

Composée de : cuisine, office, salle à manger, galerie vitrée à côté, salon; Premier étage, cinq pièces à feu, cabinets de toilette, lieux à l'anglaise, chambres de domestiques, grenier; Remise et écurie à deux chevaux.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, 12, rue Cendrière. (159)

### A LOUER UNE MAISON

PRÉSENTÉMENT Rue Dacier, n° 28. S'adresser à M. LECOY, avoué, rue du Temple, n° 14. (226)

### Maison à Louer

Pour la Saint-Jean 1887, Rue du Pavillon, n° 5,

Composée de 3 pièces au rez-de-chaussée, 4 au premier; 2 mansardes au second et greniers, petit jardin. (219)

UN MÉNAGE désire se placer, le mari comme cocher ou valet de chambre, la femme comme cuisinière. Bons renseignements. S'adresser rue de l'Île-Neuve, 34.

### FABRIQUE D'AMEUBLEMENTS EN TOUS GENRES

Vieux Chêne et Noyer sculpté

### SPÉCIALITÉ DE SALLES A MANGER

## H. HARDY

LEVÉE-NEUVE, SAUMUR

Mise en vente d'un choix considérable de SALLES A MANGER à des prix défiant toute concurrence.

#### SALLE A MANGER

Vieux chêne sculpté

Buffet petit modèle, colonnes torsées ou autres. Table à rallonges, patins chimères, 12 couverts, 6 chaises, au choix... 375 fr. net.

La même avec buffet grande taille... 440 fr. net.

#### SALLE A MANGER

Henri II

Buffet à crédence, vaisselier avec vitraux de couleur et ferrures nickelées. Table à estrade avec rallonges, 6 chaises assorties... 500 fr.

#### RÉPARATIONS DE MEUBLES ANTIQUES

Ameublements de salon, chambres à coucher, armoires à glace, bureaux, bibliothèques, meubles d'antichambre et porte-chapeaux, chaises garnies cuir repoussé, coffres à bois, guéridons, sièges en bois courbé, glaces, etc.

Envoi sur demande de dessins et prix de tous meubles.

**DENTS**

**Léon A. Fresco**

Chirurgien-Dentiste

**68, QUAI DE LIMOGES**

**SAUMUR**

Extraction, Aurification—Prix modéré.

**LA VELOUTINE**

Poudre de Riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau

**ADHÉRENTE & INVISIBLE**

Elle donne au teint une beauté et une fraîcheur naturelles

Se défier des Imitations et Contrefaçons

**CH. FAY, inventeur** Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 Mai 1875

9, Rue de la Paix, PARIS

**CACAO VAN HOUTEN**

pur et soluble en poudre.

Le Cacao VAN HOUTEN est un produit alimentaire qui mérite l'attention de toutes les familles qui aiment un aliment nourrissant et en même temps digestif et délicat.

**Un demi Kilogramme suffit pour 100 Tasses de Chocolat.**

Le Cacao VAN HOUTEN se vend en boîtes cylindriques de 1/2, 1/4 et 1/8 kilogramme, poids net, aux prix de fr. 5.—, fr. 2.60 et fr. 1.40, et se trouve dans toutes les bonnes épiceries, pharmacies et confiseries. A SAUMUR, chez MM. GEORGES DOUESNEL, 28 et 30, rue Saint-Jean; E. D'HUY, 27, rue de la Tonnelie. (267)